

Déclaration du SNUipp/FSU 27
Capd du 21 mars 2018



Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD,

Aujourd'hui, mercredi 21 Mars :

- Aujourd'hui mercredi 21 mars, c'est un moment de l'année où les enseignants sont largement arrivés au bout de leurs 108 heures. En ce jour, la grande majorité des enseignants a épuisé le volant des 108 heures institutionnelles prévues par l'administration pour assurer leurs missions en dehors du temps passé devant les élèves. Donc, à ce jour, nous commençons du travail bénévole. Alors que faire ? Plus de réunions ? Plus de rencontres avec les familles ?

De plus, il est important de rappeler que notre temps de travail c'est 44 heures par semaine. Ces 44 heures semaines, ce sont 24 heures devant la classe, 3 heures d'obligation de service et 17 heures de travail invisible : préparations, corrections.

Le SNUipp-FSU invite donc, à partir de cette date, tous les personnels à effectuer le décompte du temps supplémentaire qu'ils effectuent et demande que les « 108 heures soient resserrées sur les réunions et rencontres indispensables. »

Dans ce sens, le SNUipp-FSU mène depuis plusieurs mois une grande campagne pour que les 36 heures annuelles d'activités pédagogiques complémentaires (APC) jugées inefficaces par une grande partie des enseignants soient récupérées et mises à la disposition des équipes pour les tâches indispensables au bon fonctionnement de l'école.

Ce temps de travail des enseignants français est non seulement bien supérieur aux 24 heures passées devant les élèves mais il excède aussi largement celui de nombre d'heures effectuées par les enseignants étrangers. 900 heures annuelles devant les élèves pour seulement 756 en moyenne pour les pays de l'OCDE, ce différentiel n'empêche nullement certains pays - en Europe du Nord notamment - de faire mieux réussir leurs élèves et de lutter efficacement contre les inégalités sociales tout en assurant de meilleurs salaires à leurs enseignants ! Alors, ce qui est possible pour nos voisins européens doit l'être également en France, cinquième puissance économique mondiale. Pour le SNUipp, la baisse du temps d'enseignement pour les professeurs d'école s'inscrit dans un projet global de transformation de l'école et de rapprochement de la situation vécue par les enseignants du second degré qui enseignent 18 heures par semaine.

- Aujourd'hui mercredi 21 mars, c'est aussi la veille d'une grande grève de la fonction publique où nous espérons vous voir nombreux défiler demain lors de la manifestation départementale à 14h au Bel Ebat. Les raisons sont nombreuses pour être mobilisés tous et toutes, demain.

Outre le Pouvoir d'achat en berne, le jour de carence (une mesure injuste et inefficace), être mal payés et mal considérés, la réactualisation du gel du point d'indice, le report d'un an du

PPCR. Nous n'en n'évoquerons qu'une seule aujourd'hui ; pas forcément la plus médiatique mais peut être celle qui devrait nous rassembler tous et toutes autour de cette table aujourd'hui : la défense, la valorisation du service public. Nous devrions ici être tous et toutes convaincus que celui-ci est le ciment de notre société. Il est ce qui permet le vivre ensemble. Aujourd'hui, les attaques contre les fonctionnaires et contre le service public sont inacceptables. Les annonces du gouvernement nous inquiètent et nous alarment quant au devenir d'un service public de qualité pour tous et toutes et sur l'ensemble du territoire.

Se mobiliser le 22 mars, c'est agir pour des services publics de qualité au service des usagers. Parce que les fonctionnaires assurent des missions essentielles pour le développement et la cohésion du pays.

- Aujourd'hui mercredi 21 mars, c'est aussi le jour de la Commission administrative paritaire dans le département de l'Eure. Plusieurs sujets sont à l'ordre du jour de cette commission. Tout d'abord, nous nous interrogeons sur l'absence de décision prise pour les départs en formation CAPPEI. Les demandes de disponibilités ne sont plus à l'ordre du jour de cette CAPD. Nous espérons ainsi qu'elles seront toutes acceptées afin d'éviter le débat de l'an passé.

Les demandes de temps partiels courent encore jusqu'à la fin du mois, c'est sans doute cette raison pour laquelle la décision est reportée. Mais nous tenions à vous rappeler, monsieur le directeur académique, que choisir de travailler à temps partiel (donc faire diminuer son salaire) est un choix contraint qui ne peut se mesurer face à des critères fixés sur le papier. Nous vous demandons donc d'accepter toutes les demandes de temps partiel faites par les enseignants et de respecter les quotités demandées.

Enfin, pour terminer, nous vous savons gré d'avoir accédé à la demande du SNUipp/FSU 27 de ne pas profiler les postes de CP/CE1 en REP et REP+. Cependant, vous auriez pu étendre cette décision aux directions car ce ne sont pas de profilage dont elles ont besoin mais de temps et de moyens. En décidant de créer des superstructures en éducation prioritaire, vous allez mettre en difficulté les écoles dont les effectifs approchent ou dépassent ceux d'un collège alors même qu'elles ne bénéficient plus d'emplois aidés. Nous regrettons également votre décision contraire à l'avis de l'ensemble des organisations syndicales concernant l'organisation du 80%. Vous voudriez rendre peu attractive cette disposition offerte à tout fonctionnaire que vous n'agiriez pas autrement.

Le SNUIPP/FSU est plus que jamais déterminé à défendre les intérêts des personnels et ceux du service public d'Education Nationale et laïque qui vont de pair.